Le *plain language* en droit : réflexions méthodologiques sur l'utilisation des méthodes d'apprentissage-machine en linguistique de corpus

Manon BOUYÉ, Laboratoire CLILLAC-ARP, Université de Paris, FRANCE

Christopher GLEDHILL, Laboratoire CLILLAC-ARP, Université de Paris, FRANCE

*Mots-clés : apprentissage supervisé, médiation juridique,**métriques de complexité, plain language*

Cette communication vise à explorer l'outillage de l'analyse de corpus, dans le cadre des langues contrôlées appliquées à la diffusion du discours juridique auprès du grand public. En particulier, nous nous intéressons à des textes de droit et de médiation du discours juridique relevant du *Plain Language Movement (PLM)*. Ce mouvement, à travers la prescription de termes et structures linguistiques à utiliser lorsqu’on s’adresse aux justiciables, vise à rendre la langue du droit, « claire et simple ».

Dans les guides rédactionnels pour un *plain language*, certains traits lexicaux et grammaticaux sont encouragés, comme l'utilisation de pronoms personnels de deuxième personne et de phrases d'une longueur maximale de 25 mots. D'autres à l'inverse sont découragés, typiquement l'emploi du passif, l'utilisation de groupes nominaux complexes ou de certains mots jugés trop complexes par les institutions et organismes qui se réclament du *plain language*. Grâce à une méthodologie empruntant à la linguistique de corpus, à l'analyse de discours et au TAL, nous nous proposons d'interroger la pertinence de ces recommandations en tentant de répondre à la question suivante : les caractéristiques des textes se revendiquant clairs et simples et destinés aux justiciables, par comparaison à leur version dite complexe, correspondent-elles aux traits linguistiques se trouvant dans les recommandations du PLM ?

Notre étude porte donc sur deux corpus, l'un composé de textes juridiques anglophones, intitulé LEX (plus de 2 millions de mots), l'autre de leurs versions en *plain language* nommé PLAIN(929 000 mots). Nous mesurerons sur ces corpus de nombreuses métriques de complexité linguistique issues du projet Ulysses 2019 (Ballier *et al*., 2019), qui incluent notamment des scores de lisibilité fondés sur la longueur des phrases et des mots, des métriques de densité et de variation lexicale, mais aussi de complexité syntaxique. Nous utiliserons ensuite un algorithme de classification supervisé, afin de prédire la catégorie des textes *(lex* ou *plain*) à partir de ces métriques. Nous présenterons ensuite les métriques qui auront été les plus pertinentes pour classer les textes. Ainsi pourrons-nous les comparer aux recommandations officielles du PLM, et voir si les recommandations des guides rédactionnels sont effectivement les plus adéquates pour différencier les textes dit complexes des textes simplifiés, d'après l'algorithme de classification. Nous partagerons nos réflexions méthodologiques sur l'utilisation d'outils statistiques et d'apprentissage-machine en analyse de discours, en particulier les biais méthodologiques qu'ils peuvent entraîner de par les métriques utilisées.

Ballier, N., Gaillat, T., Simpkin, A., Stearns, B., Bouyé, M., & Zarrouk, M. (2019, September). A supervised learning model for the automatic assessment of language levels based on learner errors. In *European Conference on Technology Enhanced Learning* (pp. 308-320). Springer, Cham.

Cutts, M. (2013). *Oxford guide to plain English*. Oxford University Press, USA.

Gibbons, J. P. (Ed.). (2014). *Language and the Law*. Routledge, 11-49.

Gledhill, C., Martikainen, H., Mestivier, A., & Zimina-Poirot, M. (2019). Towards a Linguistic Definition of ‘Simplified Medical English': Applying Textometric Analysis to Cochrane Medical Abstracts and Their Plain Language Versions. *LCM-La Collana/The Series*, 91-114.

Lu, X. (2014). *Computational methods for corpus annotation and analysis*. Springer.